

# COMMUNE DE WIWERSHEIM

Département  
du Bas-Rhin

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de  
Strasbourg Chef-lieu

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

### Séance du 4 juillet 2017 à 20 h 30

Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire

Etaient présents : MICHEL Roland, ESSLINGER Bernard, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, GRESS Cathy, KOERIN Benoît, GRASS Thierry, KISTER Denis, BURGSTAHLER Paul, SALLES Célya et ZILLOTTO Christine

Absents excusés : RUIZ Denis, WURM Sébastien, BECK Muriel qui donne procuration à GRESS Cathy, BIRLE Hubert qui donne procuration à MICHEL Roland

Le maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- travaux de retouches de voirie « accepté à l'unanimité »

#### 1) Le compte rendu de la séance du 22 mai 2017 est approuvé à l'unanimité

#### 2) RYTHMES SCOLAIRES – DEROGATION A L'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

M le maire informe le Conseil municipal que le gouvernement a indiqué sa volonté de permettre aux communes qui le souhaitent de revenir à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours

- **Vu** le décret 2017-1108 du 27.06.2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;
- **Vu** la demande unanime de l'équipe éducative du RPI de Wiwersheim/Dossenheim-kochersberg ;
- **Vu** le sondage effectué auprès des parents d'élèves qui se sont prononcés à une forte majorité (85 %) pour la semaine des 4 jours ;
- **Vu** l'avis favorable du conseil d'école extraordinaire réuni le 29 juin 2017 ;

M le maire **propose** de demander le retour à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans l'école du RPI de Wiwersheim/Dossenheim-Kochersberg.

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité **décide** de réorganiser la semaine scolaire sur 4 jours dès la rentrée scolaire de septembre 2017 :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 16 h 30.

### **3) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT-TECHNIQUE CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET**

M le maire informe les conseillers municipaux qu'un employé communal a demandé une disponibilité pour convenance personnelle. Pour le remplacer durant sa disponibilité, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un emploi d'adjoint technique, à temps complet, en qualité d'agent contractuel, à compter du 10 juillet 2017.

### **4) TRAVAUX DE RAVALEMENT DES FACADES LATERALES DE LA NEF DE L'EGLISE**

Pour terminer les travaux de ravalement de l'église et pour profiter d'une partie des échafaudages encore sur place, le maire propose de procéder au ravalement des façades latérales de la Nef de l'église, ainsi qu'à la restauration de tous les grès et le brossage des vitraux et masticage....

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise NONNENMACHER pour ces travaux qui s'élèvent à **30 809,05 €HT**

### **5) VENTE DE L'ANCIENNE MAIRIE/ECOLE**

Suite à la désaffectation et au déclassement de l'ancienne mairie/école par délibération du 22 mai 2017, et suite à l'estimation financière qui a été faite l'année dernière, M le maire propose aux conseillers municipaux de vendre l'ancienne mairie/école au prix estimé de **160 000 euros** à la SCI Mané.

Les annexes situées à gauche du bâtiment principal, constituées d'un garage et de sanitaires vétustes, seront démolis et la surface créée restera propriété de la commune. Un géomètre est chargé d'arpenter et diviser la propriété. La surface ainsi créée permettra de prolonger le mur existant du cimetière et d'élargir la montée vers le cimetière.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la cession du bien de l'ancienne mairie/école cadastré SECTION 1 n°70 et n°71, moins la surface du garage et des sanitaires à la SCI Mané pour le prix de **160 000 euros**, et autorise le maire à signer l'acte de vente qui sera établi par l'étude de Maître RICOU, notaire à Benfeld et tout document concernant cette affaire.

### **6) TRAVAUX DE VOIRIES**

M le maire indique au conseil municipal, que les 3 maisons situées rue de l'école (n°4a, 4b et 6) sont totalement terminées et qu'elles sont habitées.

Le recul de terrain de 1m50 qui leur avait été imposé pour permettre de créer un trottoir peut donc être mis en travaux.

M le maire propose de créer ce trottoir par la pose de seuils pour permettre l'entrée dans les propriétés, de placer des bordures et caniveaux et de poser de l'enrobé le long des propriétés jusqu'au transformateur électrique à côté du parking arrière de la mairie.

D'autre part, un triangle de trottoir, à l'entrée de la rue des Vignes, devant le n°32 route de Saverne, reste à aménager (bordures basses et enrobés)

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les devis de l'entreprise WICKER pour ces travaux qui s'élèvent respectivement à **5 992,06 €HT** et **2 151,60 €HT**

7) **EXTENSION DU PERIMETRE DU PROJET DE L'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE : ENQUETE PUBLIQUE**

M le maire informe le Conseil municipal que le projet d'aménagement foncier dans les communes de Truchtersheim, Lampertheim, Pfulgriesheim et Schnersheim, a des extensions sur d'autres communes et notamment sur les parcelles situées à Wiwersheim : section 19 au Nord de la route de Schnersheim, section 20 route de Behlenheim à proximité des équipements communaux et section 20 vers Truchtersheim.

Il met à disposition un plan de ces extensions aux membres du conseil municipal.

- **Vu** que les parcelles communales section 20 n° 70 et 313, ainsi que les parcelles contiguës constituent actuellement une réserve foncière destinée à être aménagée en équipements communaux (zone IAUE au PLU de Wiwersheim 2012) et qu'elles pourront passer en zone d'habitation (zone U au PLU intercommunal en cours d'élaboration) ;
- **Vu** que les parcelles communales section 19 n°171 – 173 et 175 clôturées, viennent d'être acquises par la commune et aménagées en jardins familiaux et en vergers et sur lesquelles sont édifiées des locaux techniques ;
- **Vu** que les parcelles section 19 de part et d'autres des parcelles de la commune (citées ci-dessus) sont classées en zone agricole constructible (AC2 au PLU) et qu'elles sont exploitées par des agriculteurs de Wiwersheim
- **Vu** que la commune a un projet d'extension de sa zone artisanale sur les parcelles section 19 n° 259 -257 -255 et section 20 n° 254 -251- 4 et 5. Ces parcelles sont classées en zone IIAUX au PLU pour permettre l'extension des activités.

**CONSIDERANT** ainsi que les parcelles prévues à l'extension de l'aménagement foncier sur la commune rentrent déjà dans des projets communaux à court ou moyen terme

Après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à 10 voix pour et 1 voix contre **S'OPPOSE** au projet d'extension de l'aménagement foncier pour la commune de Wiwersheim et charge le maire de transmettre cette délibération au commissaire-enquêteur désigné pour l'enquête publique qui se déroule à Truchtersheim du 20 juin 2017 au 22 juillet 2017

La séance est levée à 22 heures